



DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE

420-2C4-LL Commerce électronique

Pondération 2-2-2
Session Automne 2024

Dispensé par Stéphane Mercier
Local G-205A
Poste téléphonique 5511
stephane.mercier@cegeplevis.ca

AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION AVEC LE PROFESSEUR

En plus des moyens indiqués sur la page couverture du plan de cours, les étudiants peuvent communiquer avec le professeur en tout temps par MIO.

DISPONIBILITÉ ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les périodes de disponibilité régulières du professeur seront affichées sur le babillard du département, près du local G-204. Pour vous assurer de la disponibilité du professeur pour une rencontre, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous au préalable.

La présence aux cours et aux périodes d'exercices est fortement recommandée et indispensable pour obtenir un rendez-vous pour des explications individuelles.

Chaque semaine, du travail personnel est requis en dehors des heures de cours pour préparer ou finaliser les laboratoires et assimiler la matière vue en classe.

COORDINATION DÉPARTEMENTALE

Nom	Serge Levesque
Local	Local G204
Poste tél.	5509
Courriel	serge.levesque@cegeplevis.ca

IDENTIFICATION DU COURS

Titre	Commerce électronique
Numéro	420-2C4-LL
Session	Automne 2024
Pondération	2-2-2
Cours préalables	Doit respecter au moins 1 parmi les conditions suivantes (2) 420-1A3-LL - Introduction à l'informatique de gestion

Objectif général	412-6A3-LL - Introduction aux outils de gestion Acquérir les connaissances nécessaires pour mettre en application les principes de bases du commerce électronique dans le cadre d'une entreprise.
COMPÉTENCE(S)	
Numéro	01TU, 01U1, 01UH
Énoncé des compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des logiciels d'application courante à des fins de gestion commerciale • Promouvoir les produits et des services par des moyens de communication de masse. • Gérer un projet de commercialisation de produits ou services.
Atteinte	Partielle

PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME
<p>Session dans le programme : Session 3</p> <p>Ce cours requiert une partie des connaissances informatique préalable des cours 420-1A3-LL - Introduction à l'informatique de gestion et 412-6A3-LL - Introduction aux outils de gestion. L'étudiant doit toutefois être à l'aise à utiliser un ordinateur.</p> <p>Les compétences obtenues dans ce cours, seront terminal dans plusieurs autres cours du programme.</p>

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Pour la théorie : En présence (Selon les consignes du cégep) • Pour les laboratoires : En présence (Selon les consignes du cégep)

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE					
Méthodologie	<p>2 heures de théorie et 2 heures de laboratoire obligatoires sont prévues à chaque semaine.</p> <p>2 heures de travail personnel sont aussi prévues pour permettre à l'étudiant d'effectuer des lectures et des recherches ainsi que compléter les travaux.</p>				
Travail attendu des étudiants	<p>Il est de la responsabilité de l'étudiant de compléter et remettre ses travaux pratiques dans les délais prescrits. Pour tout retard, une pénalité de 10% par jour de retard sera appliquée.</p> <p>De plus, l'étudiant a la responsabilité de se présenter aux périodes prévues pour les évaluations. Le droit de reprise d'une évaluation pour un étudiant absent ne s'exerce pas automatiquement. L'étudiant a la responsabilité de prévenir le professeur de son absence et de discuter avec lui des modalités de reprise.</p>				
Évaluations	<table> <tbody> <tr> <td>3 Travaux pratiques</td> <td>50 % (10%, 10% et 30%)</td> </tr> <tr> <td>3 Examens</td> <td>50 % (15%, 15% et 20%)</td> </tr> </tbody> </table>	3 Travaux pratiques	50 % (10%, 10% et 30%)	3 Examens	50 % (15%, 15% et 20%)
3 Travaux pratiques	50 % (10%, 10% et 30%)				
3 Examens	50 % (15%, 15% et 20%)				
Seuil de réussite	<p>Une moyenne cumulative de 60% ou plus doit être atteinte pour réussir le cours.</p>				

CONTENU DE COURS		
Semaine	Théorie	Laboratoire
1	Plan de cours, Besoins informatiques lors du démarrage d'entreprise	TP#1 : (10%) Analyse préliminaire
2	Achat d'ordinateur	Suite : Magasiner
3	Réseau local, fournisseurs Internet et les offres ? Logiciels, licences, etc. Le cloud, les partages, restaurer un fichier	Suite: Planifier le réseau, les logiciels
4	Examen 1 (15%)	Remise
5	Débogage de base (Windows, connexion au réseau, Rechercher dans l'aide en ligne,), copies de sécurité, points de restauration, etc...	Exercice : Débogage
6	Hébergeur Web Les options disponibles, hébergeurs ou "self-hosted", les besoins (Nom de domaine, hébergeur, création de site web, publicité en ligne, etc.)	TP#2 : (10%) Planification du budget et plus (Site web)
7	Création d'un site web à l'aide d'un système de gestion de contenu (CMS)	TP#3 : (30%) Projet web
8	Les droits d'auteur, sites d'images gratuites, Les formats d'images, Le logo, Commencer un site web dans un CMS	Logo Création site
9	Examen 2 (15%)	Ajout de modules
10	Ajouter des modules	
11-12	Les paiements en ligne, panier d'achat, la sécurité, etc.	Suite : Panier, paiement
13	Optimisation pour les moteurs de recherche SEO pour "Search Engine Optimization"	
14	Marketing en ligne (Web, Facebook, Youtube, etc.)	Exercice : Optimisation et Publicité
15	Examen 3 (20%)	Remise TP#3

TECHNOLOGIES VUES DANS LE COURS
Système d'exploitation Windows, système de gestion de contenu.

MATÉRIEL DE COURS	
- Notes de cours disponible en ligne	

MÉDIAGRAPHIE	
Références Web	Disponible dans les notes de cours

POLITIQUE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	
Annonce des évaluations	Selon l'article 1.7 de la PIEA, « (...) le professeur présente, au moins une semaine avant une évaluation sommative, ses attentes, ses exigences, les critères d'évaluation, le matériel autorisé, la durée, la pondération et les critères d'évaluation des objectifs langagiers. Il précise également les éléments du contenu du cours sur lesquels l'évaluation portera. »
Évaluations et révision de notes	<p>Selon l'article 1.10 de la PIEA, « Le professeur communique aux étudiants, au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la passation d'une situation d'évaluation à l'enseignement régulier, les résultats qu'ils ont obtenus à ces évaluations (cette disposition ne s'applique pas à la note finale). »</p> <p>Selon l'article 1.11 de la PIEA, « Le professeur permet à tout étudiant de consulter la copie corrigée de son examen ou de son travail. »</p> <p>Selon l'article 10.1.1 de la PIEA, « L'étudiant a la responsabilité de consulter la copie corrigée de son évaluation sommative et de rassembler tous les éléments en sa possession sur lesquels il fonde sa demande de révision de notes. »</p> <p>Selon la section 10.2 de la PIEA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Pour tout résultat communiqué en cours de session, l'étudiant qui veut voir un résultat révisé doit, dans un

<p>Lien vers la PIEA</p> <p>Lien vers les RDEA</p> <p>Lien vers la PVL</p>	<p>délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la communication de la note (...) ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Pour tout résultat communiqué après la session, l'étudiant doit soumettre sa demande de révision de notes le plus tôt possible, mais au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la date officielle de dépôt des notes de la session.(...) ». <p>** Pour connaître toutes les règles et modalités de demande de révision de note, consulter la section 10 de la PIEA, en lien ci-bas.</p> <p>Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages : http://cll.qc.ca/admin/wp-content/uploads/2018/06/POL_PIEA.pdf</p> <p>Règles départementales d'évaluation des apprentissages :</p> <p>Politique de la valorisation de la langue : http://cll.qc.ca/admin/wp-content/uploads/2012/05/2231-00-10.pdf</p>
---	--

<p>RÈGLES SANITAIRES À SUIVRE EN SITUATION COVID-19</p>
<p>1- Info COVID-19 : Les étudiants du Cégep de Lévis trouveront ici les plus récentes informations sur les conséquences de la pandémie.</p> <p>https://www.cegeplevis.ca/info-covid-19/</p>